

Scierie industrielle dans les Pyrénées

Une aberration écologique

Eva Lacoste

Une unité de transformation du bois pourrait prochainement s'implanter à Lannemezan, avec le soutien du maire, président de la communauté de communes, pas franchement animé par un esprit de concertation. Un projet démesuré qui surestime les capacités du massif pyrénéen, menace les écosystèmes et met en péril la filière locale... tout en bénéficiant de fonds publics. Citoyens, associations, élus étaient en marche à la mi-octobre pour exprimer leur opposition à une exploitation en parfaite contradiction avec les urgences actuelles. Enquête.

Ils étaient environ 1500 le samedi 10 octobre, partis de Bagnères-de-Bigorre, Aspet, Saint-Girons, Oloron-Sainte-Marie, à l'appel du collectif Touche pas à ma forêt¹, pour dénoncer un projet de méga scierie mené en catimini, qui représente un risque écologique et économique. Le dimanche, c'était grand rassemblement à Capvern

et une marche jusqu'à Lannemezan. L'après-midi était ponctué de débats et de conférences, avec une belle finale du groupe Kalune qui chante l'engagement citoyen et propose un autre monde, porté par un talent et un entrain irrésistibles.

Située au sein du département des Hautes-Pyrénées et de la région Occitanie², la commune de Lannemezan prévoit d'accueillir le groupe italien Florian, leader mondial du marché du bois. Pour sa future unité de transformation, qui serait spécialisée dans les grumes de hêtre (tronc débarrassé de ses branches), la multinationale demande, sur une durée de dix à quinze ans, un approvisionnement annuel de 50 000 m³ de bois d'œuvre provenant de la chaîne pyrénéenne, débité en plateaux et majoritairement exporté pour subir une seconde transformation. En montagne, la hêtraie est essentiellement publique et appartient aux communes auxquelles il sera prioritairement fait appel : elle représente 45 000 m³, contre seulement 5 000 m³ pour le privé.

Florian : prêt à rafler la mise

Précision de taille : dans le massif pyrénéen, pour avoir le volume demandé, il faudrait abattre chaque année au moins de 250 000

m³ de bois toutes qualités confondues, ce qui représente entre 5 000 et 6 000 grumiers (camions) supplémentaires par an sur les pistes forestières de montagne et le réseau routier de la vallée. Tout ceci, à l'heure où les politiques publiques parlent de réduire les émissions dues aux transports... Les forêts pyrénéennes exploitables souffrent déjà d'un déficit de gros bois, hêtre de 100, 150 ans et plus. « *La demande de l'industriel est focalisée sur le hêtre de la meilleure qualité, et c'est ce bois, porteur de la plus grande richesse écologique, qui est visé prioritairement, la bille au pied (partie basse du tronc jusqu'au premier gros défaut), nous explique Daniel Pons jeune retraité ONF, membre de Touche pas à ma forêt. Pour avoir 50 000 m³ de bois de cette qualité, il faudrait couper 540 000 m³ de bois par an.* »

Au volume de hêtre coupé demandé par Florian, s'ajoute les 120 000 m³ déjà récoltés pour alimenter la filière bois locale. Le total correspond à une augmentation de 250 % du prélèvement actuel des hêtres. « *Il manquera 35-40 % du volume supposé disponible* », note le collectif SOS Forêt Pyrénées³, dans un dossier argumentaire du 17 février 2020 qui fait référence, transmis aux élus communaux, communautaires, départementaux et régionaux. C'est aussi le



risque d'une situation de monopole, dans lequel le hêtre serait le cheval de Troie. Le groupe Florian transforme d'autres essences, notamment le chêne. Il pourrait élargir sa gamme pour alimenter sa chaîne de production et tout rafler pour son propre compte.

A contresens des défis à relever

La scierie de Lannemezan serait par ailleurs couplée à une cogénération biomasse : une énergie carbonée, loin d'être neutre en terme d'émissions de gaz à effet de serre. Avec un gaspillage énorme, puisque seulement 30 % de l'énergie bois produit de l'électricité. En d'autres termes, si on brûle trois arbres, deux ne serviront à rien. Ce « couplage » est néanmoins soutenu par la communauté de communes du Plateau de Lannemezan⁴, qui porte le projet européen Promobiomasse, consacré à la promotion du marché énergétique de la biomasse forestière, excellente affaire pour les « grands spécialistes » de la filière.

Dans son rapport diffusé en mars 2020, l'Observatoire des forêts des Pyrénées Centrales⁵ porte un regard sans concession sur le projet Florian II rappelle d'emblée que la Région Occitanie est « chef de file sur la protection de la biodiversité » depuis la loi Maptam de 2014⁶, qu'elle s'est lancée, en avril 2018, « dans l'élaboration de la Stratégie régionale pour la biodiversité », et « plus récemment (décembre 2019) dans l'ambitieux Plan Arbre et Carbone vivant ». Un programme ambitieux en effet, pas vraiment en adéquation avec la scierie industrielle annoncée, comme le souligne l'Observatoire : « Si l'implantation d'une nouvelle unité de transformation dans les Pyrénées représente une opportunité de valorisation locale en première transformation des hêtres pyrénéens, les volumes annuels demandés sur quinze ans font que ce projet ne nous semble pas soutenable pour les écosystèmes forestiers pyrénéens et nous apparaît en parfaite contradiction avec les stratégies et plans développés ci-dessus (...) Le projet d'installation de cette scierie industrielle sur le piémont pyrénéen (zone de basses montagnes ou de collines) ne peut être de nature à répondre au double enjeu de changement climatique et d'érosion de la biodiversité, mais bien au contraire ne fait que l'accentuer. Il s'agit d'un projet qui va à contresens des défis que nous avons à relever pour mener la transition écologique. »

« Tout était ficelé »

Le projet de scierie était présenté le 13 décembre 2019, en commission économique de la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan. « Elle ne s'était pas réunie depuis plus d'un an, nous rapporte Pascal Lachaud, adjoint au maire de Capvern (commune située à 6 km de Lannemezan) et membre du collectif PCF No Pasaran. Le 13 décembre, on a eu droit à un monologue de trois heures trente du président (Bernard Plano, maire de Lannemezan depuis 2001 et président de l'intercommunalité) et de son assistant technique Jean-Michel Noisette. Les membres de la commission n'ont pas été associés à la réflexion et à l'opportunité du projet, en argumentant du secret des affaires. Tout était ficelé, il n'y a pas eu de débat. »

Le 12 novembre 2019, le Conseil communautaire du Plateau de Lannemezan (délibération 2019-186) avait autorisé Bernard Plano « à signer la Charte des acteurs de la filière forêt-bois en faveur de l'implantation d'une scierie sur Lannemezan ». Le 16 décembre, quelques jours après la réunion de la commission économique (13 décembre), cette charte d'engagement était signée par des représentants d'institutions et des acteurs de la filière bois régionale. Avec la mise en place d'un comité de pilotage⁷ pour veiller à la mise en œuvre « d'une scierie de hêtres dans le massif des Pyrénées » : mobilisation pour étudier les conditions nécessaires à l'exploitation des volumes de bois supplémentaires, engagement de la commune de Lannemezan à fournir, « avec l'appui de l'Agence régionale Aménagement Construction Occitanie, des terrains aménagés, locaux, bâtiments et équipements nécessaires (hors lignes de production) », engagement du préfet des Hautes-Pyrénées pour instruire les demandes administratives et réglementaires « dans un délai compatible avec la décision d'implantation du groupe Florian », engagement de la Communauté de communes « à conduire une concertation avec les associations environnementales et la population visant à l'acceptation du projet »...

A nouveau convoqué le 12 février 2020, le Conseil communautaire approuvait la signature du contrat « Territoires d'industrie », lancé par l'Etat en 2018, « qui s'inscrit dans une stratégie de reconquête industrielle et de développement des

territoires » (extrait de la délibération 2020-034) : le président (Bernard Plano) est mandaté « pour soutenir l'inscription de futurs projets industriels ». Le développement de la filière bois, dans lequel s'inscrit le projet Florian, passe ainsi parmi l'ensemble des quinze actions de ce contrat de territoires et d'industrie. Un des porte-parole de Touche pas à ma forêt s'interroge : « Contre toute logique, la charte d'engagement pour la mise en œuvre de la scierie a été signée en décembre 2019, alors que la commission économique n'avait pas encore examiné le projet et que le conseil communautaire ne devait la valider qu'en février 2020. »

Investissement à fonds perdus

Au-delà de la question écologique et d'une absence de concertation avec le territoire, la gestion des fonds publics pose question quand elle n'indigne profondément. D'après la charte d'engagement du 16 décembre, l'installation de l'usine représente « un investissement global de plus de 11 millions d'euros ». Selon une source de la communauté de communes, le groupe Florian n'apporterait que 40 % de l'investissement, les 60 % restants seraient du financement public. Il faudrait en outre un investissement pour la création de nouvelles pistes et routes forestières : le hêtre pyrénéen pousse à moyenne altitude et les accès sont difficiles.

« Vu le niveau de risque et d'incertitude sur l'approvisionnement, en cas de départ prématuré de ce groupe, ce serait une future et luxueuse friche industrielle qui resterait sur les bras de la collectivité. Les risques de pertes en cas d'échec seront majoritairement supportés par le contribuable, quand l'entrepreneur limitera ses pertes, voire encaissera quelques bénéfices. » (source : SOS Forêt Pyrénées). On rejoindrait un schéma classique : une multinationale gavée de subventions publiques exploite pour un temps et plie bagages lorsque la rentabilité a perdu de son attractivité.

Certains élus parlent de dynamiser l'économie locale et de créer de l'emploi. Le discours est pour le moins racoleur... Hautement automatisée, l'entreprise donnerait lieu à « la création directe de 25 emplois et induirait la création de plus de 100 emplois dans la filière bois régionale »



© copyright -VirginiaWebb -TPMF

(charte du 16 décembre 2019). Tout ceci pour une exploitation qui n'excéderait pas quelques années et laisserait derrière elle un appauvrissement du patrimoine forestier. Qu'advierait-il des scieries de la chaîne pyrénéenne qui représentent environ 250 emplois directs et 150 emplois indirects ? Ne serait-il pas plus judicieux d'utiliser en leur faveur les facilités et générosités que certains voudraient accorder au groupe Florian ? Les collectifs, comme les communes qui ont voté des délibérations opposées à l'implantation de la scierie⁸, ne sont pas hostiles à une transformation du bois, principale source de revenu de la région, d'autant que le secteur du hêtre est en berne depuis une vingtaine d'années. Mais ils demandent un projet à taille humaine, qui ne soit pas une menace sur la ressource et l'activité existante.

La région fait patte de velours

Le 8 octobre 2020, Carole Delga, présidente de la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée, partenaire de la charte du 16 décembre et membre du comité de pilotage (cf. note 7) qui a pris de vitesse la validation du conseil communautaire, semble avoir reçu les lumières de la démarche démocratique (Un pèlerinage à Lourdes ?) : « *Je suis convaincue qu'il est urgent et nécessaire d'organiser une concertation locale avec l'ensemble des acteurs, économiques, environnementaux et associatifs du territoire (...). Ce projet doit être parfaitement compatible avec les engagements pris dans le cadre du Plan régional Arbre et Carbone vivant et de la Stratégie régionale pour la biodiversité.* » Et de conclure : « *C'est bien à l'issue de cette phase d'étude et de concertation indispensable que la Région*

sera amenée à se positionner sur un éventuel financement public permettant la réalisation de ce projet. Toutes déclarations mentionnant le début imminent de ce projet et l'investissement du conseil régional sont donc pour le moins déplacées ou mensongères. »

Les grands discours n'ont pas manqué depuis la signature de l'Accord de Paris de 2015 sur le climat... Depuis plusieurs mois le collectif Touche pas à ma forêt multiplie les manifestations et les réunions publiques dans le massif pyrénéen, jusqu'au week-end des 10 et 11 octobre qui a fait mouche : le collectif devrait être reçu à la fin novembre par la présidente de Région. De son côté, le préfet donnera sa réponse à la mi-novembre. Rien n'est encore gagné... Le collectif poursuit son travail autour d'un projet alternatif, dont la première étape confortera des échanges avec les travailleurs du bois : bûcherons, débardeurs, scieurs, menuisiers, ébénistes. □

1. Le Collectif Touche pas à ma forêt regroupe habitants, élus, organisations associatives, syndicales, politiques : Attac 65 et 31, CGT Forêt, SOS Forêt Pyrénées, France Nature Environnement 65, CGT Forêt, No Pasaran PCF, UL CGT Lannemezan, Fédération PCF 65, 64, 31, Jeunesse communiste 64 et 65, EELV 65, Union syndicale Solidaires Comminges, Gaab 65-Groupement de l'agriculture bio des Hautes-Pyrénées, Adear-Association pour le développement de l'emploi agricole et rural, Confédération paysanne 65, France insoumise 65, NPA 65, Ligue des droits de l'homme Lannemezan, Gilets jaunes Lannemezan... (toucepasamaforetoc@gmail.com), pétition : <https://www.change.org/protégeons-les-forets-des-pyrenees-non-a-la-scierie-industrielle-florian-a-lannemezan>

2. Région administrative créée par la réforme territoriale de 2014, l'Occitanie est issue de la fusion des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Elle rassemble treize départements : Ariège, Aude, Aveyron, Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Lot, Lozère, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne.

3. Déclinaison du modèle national SOS Forêt France créé en 2013, le Collectif SOS Forêt Pyrénées a vu le jour début 2019. Il regroupe syndicats de professionnels de la forêt, associations de protection de la nature, gestionnaires de forêt, propriétaires forestiers, citoyens : <http://sosforetpyrenees.com>

4. La communauté de communes du Plateau de Lannemezan devenait en 2014 (1^{er} janvier) communauté de communes du Plateau de Lannemezan et des Baïses, puis en 2017 (1^{er} janvier) communauté de communes du Plateau de Lannemezan Nesté-Baronnies-Baïses. Elle regroupe environ 19 000 habitants et 57 communes.

5. L'Observatoire des forêts des Pyrénées Centrales est porté par les associations Nature en Occitanie (créée en 1969) et Nature Comminges (créée en 1991). Il est financé par la Région Occitanie, la Dreal et la Fondation Terra Symbiosis.

6. Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la loi Mapam n° 2014-58, du 27 janvier 2014, crée des « *conférences territoriales de l'action publique* », organes de concertation entre les collectivités.

7. Comité de pilotage de la charte : maire de Lannemezan et président de la communauté de communes, préfet des Hautes-Pyrénées, préfet de Région Occitanie, présidente du conseil régional Occitanie, président de l'Union Grand Sud des communes forestières, directeur régional de l'Ademe-Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directeur de la Coopérative forestière Alliance Forêts Bois, délégué régional des experts forestiers de France, directeur territorial Midi-Méditerranée de l'Office national des forêts, vice-présidente de la Fédération régionale des entreprises des territoires, président du Pôle d'équilibre territorial et rural du pays des Nestes, président de l'interprofession Fibois Occitanie.

8. Communes ayant voté des délibérations contre le projet d'implantation de la scierie : Capvern, Encausse-les-Thermes, Oloron-Sainte-Marie, communauté de communes Cagire-Garonne-Salat, Osse-en-Aspe, Castet, Mauléon-Licharre, Arette, Batsère.